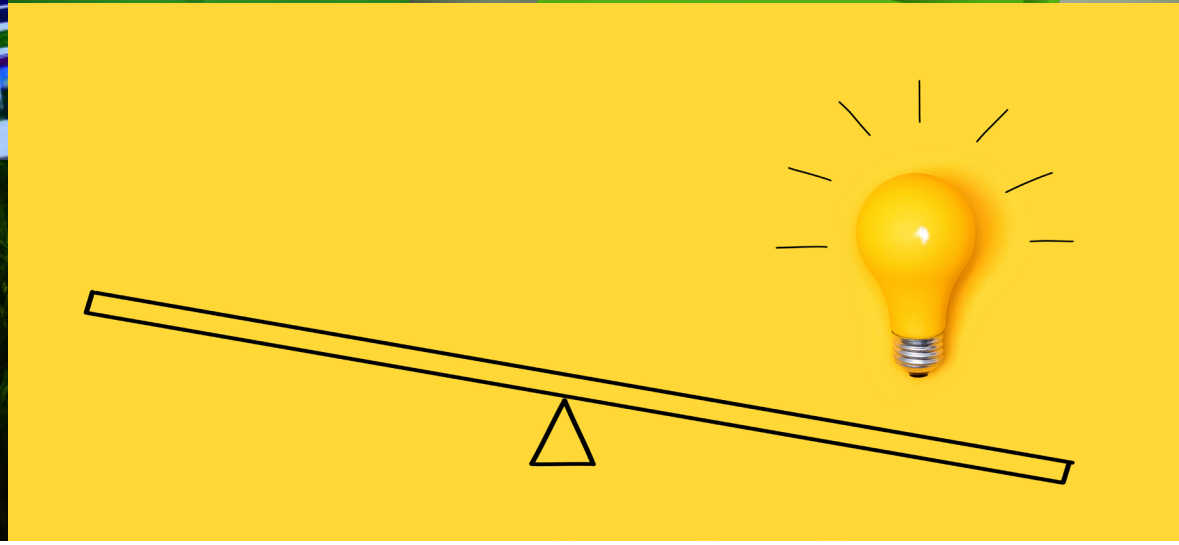

CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

FORMAT'EREE
FORMATIONS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

# Économe de flux

## Un métier à soutenir et déployer

# POURQUOI N'Y A-T-IL TOUJOURS PAS D'ÉCONOMES DE FLUX DANS TOUS LES TERRITOIRES ?

**Les économes de flux contribuent aux économies d'énergie, eau et/ou matière au plus près des gisements.** Des formations et des réseaux existent, en particulier grâce au fort soutien de l'Ademe sur le *Conseil en énergie partagé (CEP)* pour les communes de moins de 10 000 habitant·es. Il est considéré que les postes s'auto-financent grâce aux économies générées. Même si chaque cible développe des dispositifs en ce sens (tertiaire public, tertiaire privé, enseignement supérieur, commerce et artisanat de proximité, industrie), les missions et les postes dédiés sont loin d'être généralisés que ce soit sur le territoire, ou dans les différents secteurs professionnels. Certaines missions ne sont maintenues que quelques années en dépit de leur efficacité technique et financière, et peinent à rencontrer l'adhésion malgré des résultats encourageants.

**Le CLER - Réseau pour la transition énergétique a ainsi souhaité en 2018 effectuer un diagnostic et inciter les porteurs de mission à s'interroger sur le service, ses cibles et à ses évolutions possibles.** En effet, plutôt qu'uniquement répertorier et mettre en visibilité des expériences réussies de développement de mission d'économies de flux, il s'agit aussi de comprendre les raisons des situations de dépassement ou d'abandon des missions. En effet, le montant des travaux à financer, l'ampleur des actions à mener, la pérennisation de la mission après la fin de subventions par exemple de l'Ademe, les blocages internes ou externes rencontrés, la baisse des économies générées par ces missions, le renouvellement des postes, doivent être discutés afin de comprendre les échecs et découragements, et participer *in fine* à concevoir ces missions avec de nouvelles exigences et dans un nouveau cadre.

**Méthodologie** : *cette publication fait suite à **22 entretiens** menés avec des collectivités, entreprises, associations, organisations professionnelles ou organismes de formation impliqués dans les économies de flux, en formation, conseil et développement de stratégies territoriales, ou encore dans la mise en oeuvre.*

**Travaux réalisés par Alexis Monteil et Esther Bailleul. Parution : avril 2019.**

## CONCRÈTEMENT, ÇA SERT À QUOI ?

Entre 2009 et 2018, le nombre de postes de conseiller·ères en énergie partagé·es qui interviennent dans le cadre du CEP, et portés par des intercommunalités, pays, associations ou syndicats d'énergie avec l'appui de l'Ademe, est passé de 90 à près de 300. Il n'existe pas de chiffre spécifique pour les économes de flux intervenant dans d'autres cadres (collectivités de plus de 10 000 habitants, entreprises, industrie…). Dans le cadre du CEP, les résultats économiques sont mis en avant dans les plaquettes de présentation du dispositif : *« Le montant d'adhésion restant à la charge de chaque commune d'environ 1€/hab/an. Sachant que des actions simples sur votre patrimoine, nécessitant peu d'investissements, peuvent permettre d'économiser jusqu'à 3€/hab/an en moyenne, le coût du service peut ainsi être rapidement compensé par les économies réalisées. »*

Sur le Pays de Saint-Brieuc par exemple, qui compte 54 communes sur 72 adhérentes au dispositif porté par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du territoire, le coût du dispositif était de 1,17€/hab/an en 2016 pour environ 3€/hab/an d'économies effectivement générées en moyenne. En effet, puisqu'en moyenne la dépense *« énergie »* (bâtiments, éclairage public, carburants) s'élève à 49€ TTC/an par habitant·e, un poste d'économe de flux est *« rentabilisé »* dès que le montant des dépenses *« énergie »* atteint 500 k€/an, ce qui correspond à une collectivité d'environ 10 000 habitant·es. En Bretagne, on compte en moyenne un poste de CEP mutualisé entre plusieurs communes pour 30 000 habitant·es.

**LE GISEMENT D'ÉCONOMIE DE FLUX EST ENCORE TRÈS IMPORTANT, DE L'ÉCLAIRAGE AU CHAUFFAGE, DES CARBURANTS AUX PROCÉDÉS INDUSTRIELS.**

En général, les activités d'économies de flux portent sur les actions suivantes : activité non économique de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opérations collectives, de conseil de premier niveau vis-à-vis du commanditaire (collectivité, entreprise, ...). En fonction des cibles, ces activités porteront davantage sur l'énergie (comme par exemple dans le cadre du CEP) ou sur les flux de matière (comme par exemple dans le cadre de l'accompagnement des PME/TPE mis en place par des chambres consulaires). Plus précisément, les missions confiées à un poste d'économe de flux sont généralement les suivantes :

• Réaliser un inventaire du patrimoine (bâtiments, véhicules, procédés…)
• Réaliser un bilan énergétique personnalisé sur les trois dernières années adapté au périmètre (bâtiment, site d'activité, flotte…)
• Suivre annuellement les consommations et dépenses des fluides (énergie, eau…) et consommables sur ce patrimoine
• Analyser le comportement énergétique de l'organisation et élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre. Les préconisations sont hiérarchisées selon la facilité de mise en oeuvre, l'urgence de réalisation des travaux, les effets attendus, l'investissement nécessaire, le temps de retour sur investissement et/ou les priorités stratégiques pour l'organisation.
• Accompagner l'organisation sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : développement des énergies renouvelables, mise en oeuvre du plan d'actions recommandé, assistance à maîtrise d'ouvrage, préparation des dossiers, des cahiers des charges, des investissements...
• Sensibiliser et former les équipes communales et les élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine
• Mettre en réseau les référent·es, élu·es et/ou

services concerné·es de l'organisation et/ou du territoire pour créer une dynamique d'échanges et de partage.

## FINALEMENT, À QUOI ÇA DEVRAIT SERVIR ?

La Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 oblige les gestionnaires de parcs bâtis à réduire leurs consommations de 60 % d'ici 2050. Le bâtiment est un des secteurs les plus énergivores. Il représente à lui seul 45 % de la consommation énergétique finale et 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Le défi des gestionnaires de parc bâti est aujourd'hui de définir la stratégie de performance énergétique du parc à l'horizon 2050 et de programmer un plan d'actions pour les prochaines années, dans un cadre économique et financier très contraint. Dès lors, il importe que le cadre d'action évolue, pour que ces actions d'économies de flux s'inscrivent dans une stratégie globale visant à disposer d'un parc bâti BBC-Rénovation en 2050. De la même manière que pour le logement, tous les leviers d'actions existants sont à mobiliser pour atteindre cet objectif (sobriété d'usage, évolution des comportements, réglage des installations et rénovation lourde). Les activités d'économies de flux pâtissent d'un *« isolement »*, n'étant pas en tant que telles dans la majorité des cas reliées à une stratégie immobilière et de rénovation. **C'est dans une stratégie globale de rénovation du parc que les actions d'économie de flux trouvent toute leur pertinence**, à la fois par la mobilisation et l'animation auprès des usager·ères avant et après travaux en lien avec une politique de maîtrise de la demande, mais également dans le suivi des consommations des bâtiments rénovés et par une connaissance fine des usages des divers bâtiments.

D'autre part, le gisement d'économie de flux est encore très important, de l'éclairage au chauffage, en passant par l'assainissement, les carburants et les procédés industriels… **C'est l'ensemble de ces flux qui pourraient être mieux gérés et suivis**, grâce au déploiement d'expertises spécifiques dans les territoires et auprès de certaines cibles professionnelles. Pour atteindre ce niveau d'ambition, des économes de flux doivent réellement couvrir le territoire au plus près des différents besoins des collectivités territoriales [1], entreprises, commerces, autres structures publiques...

Cela suppose un changement d'approche : **il faut rappeler que l'objectif premier est d'économiser l'énergie et les ressources au maximum, et non d'économiser les charges et de maximiser la rentabilité à court-terme des opérations.** Les économies d'énergie génèrent certes des économies financières, mais elles sont indispensables en tant que telles. Les obtenir nécessite de l'expertise, du temps de travail, une stratégie adaptée et des investissements significatifs.

## POURQUOI UNE MISSION LOCALE D'ÉCONOME DE FLUX RISQUE DE *NE PAS* SE PÉRENNISER ?

### • Elle n'est pas ancrée au territoire

Il est possible que la mission d'économe de flux soit mal dimensionnée par rapport au contexte local. De ce point de vue, il n'est pas nécessairement pertinent de considérer un ratio *« un poste/X habitants »,* car il ne prend pas en compte le nombre d'interlocuteurs, le patrimoine concerné et le montant des factures par exemple. A l'inverse d'un économe de flux au service d'un hôpital ou d'un campus universitaire, un CEP dans un territoire rural au service de nombreuses petites communes ayant chacune un patrimoine réduit, passera plus de temps à créer du lien avec les communes et à collecter les factures qu'à réellement *« faire »* des économies d'énergie.

Une mission constituée de plusieurs économes de flux, mutualisés sur un territoire plus vaste, peut aussi limiter ses résultats par l'organisation spatiale de la mission. Une mission très centralisée risque de s'éloigner du terrain et des acteurs. Ce manque de proximité peut compliquer l'analyse et l'optimisation des flux de matières dans une démarche d'économie circulaire à l'échelle très locale, ou limiter les possibilités d'interaction avec les services et les usager·ères. Le cas inverse se rencontre aussi : des postes d'économes de flux décentralisés, attachés à des territoires distincts et éloignés les uns des autres

[1] *Le CEP couvre aujourd'hui entre 8 et 13 millions d'hab. (source ADEME), quand l'ensemble des communes de moins de 10 000 hab. en représentent 32 millions. A raison d'un ETP pour 30 000 hab (ratio constaté en Bretagne), le potentiel d'emplois dans les communes approche les 1100 ETP au minimum. Ce volume est donné à titre indicatif, très certainement sous-évalué pour s'inscrire dans une démarche négaWatt. Des ratios adaptés à diverses organisations et/ou secteurs d'activités semblent nécessaires pour aider à la construction d'une stratégie globale et prennent du sens pour se situer (ETP par m2, € de chiffre d'affaires, unités de production, nombre d'habitant·es ou usager·ères, nombre de bâtiments, ...).*

en permanence, ne bénéficieront pas autant des plus-values d'un collectif de travail : partage d'informations, de compétences…

Il est d'ailleurs fréquent que les économes de flux travaillent *« en silo »* à l'échelle du territoire. Employées par des acteurs différents (collectivités, ALEC, chambres consulaires, réseaux d'entreprises...), ces personnes restent cloisonnées par cible et/ou par thématique. Or, sans mise en réseau, il n'est pas possible de croiser les compétences des économes de flux au bénéfice des cibles, et de constituer un pôle de compétence local en matière d'économies d'énergie et de ressources. Celui-ci permettrait pourtant de développer des outils, des bonnes pratiques et des formations dans une logique de centre de ressources local.

**• Elle ne permet pas de déclencher des actions concrètes**

Les conseils prodigués par les économes de flux peuvent être considérés comme insuffisamment opérationnels, en raison de plusieurs facteurs : profil généraliste du technicien, manque de temps ou de moyens pour un conseil plus précis, incapacité pour la cible de passer à l'action seule… En particulier, les collectivités se heurtent elles-mêmes à des freins importants, comme l'absence d'un parcours clé en main pour la mise en oeuvre d'un projet de rénovation par exemple. Les plus petites manquent également d'ingénierie financière pour monter un projet de rénovation, et de capacité de suivi en interne, à la fois des travaux et de l'usage du bâtiment par la suite.

**• Le sens de la mission et ses résultats ne sont pas valorisés**

Comme expliqué plus haut, la mission d'économe de flux prend sens dans une stratégie globale de rénovation. Insuffisamment positionnés dans la chaîne de la rénovation, les économes de flux peinent souvent à intervenir en amont dans les opérations. Non seulement le gisement d'économies d'énergie n'est pas mobilisé, mais le sens de la mission peut en être affaibli, voire réduit aux économies de fonctionnement liées aux actions de sobriété et au suivi des factures.

La mission peine à trouver son sens localement si l'économe de flux n'est pas l'interlocuteur incontournable pour tout projet lié aux flux d'énergie et de matière. Une bonne communication et des mécanismes pour y recourir systématiquement sont à mettre en place. Certaines missions souffrent aussi d'un manque de valorisation de leurs résultats, par manque de temps, de compétence en vulgarisation ou en communication, voire par autocensure liée à la marge d'erreur des résultats. Cette communication est pourtant indispensable. L'enjeu est d'autant plus important que les missions d'économe de flux sont confrontées en permanence à des freins structurels : arrêt des cofinancements de l'Ademe, réduction de dépenses de fonctionnement des collectivités, difficultés de gouvernance et de portage, maîtrise du sujet et perception de son intérêt. Faute d'apparaître prioritaires, elles sont rapidement remises en cause.

**• Son financement et son mode de structuration sont inadéquats**

Le lancement du CEP, fonction inédite et mal connue dans les territoires, justifiait le financement public apporté par l'Ademe, par cycles de trois ans. Ce mode de financement a réellement permis de créer une dynamique nationale, mais il peut être remis en question : d'un montant modéré et non assorti d'une exigence de performance, il n'encourage pas l'embauche de profils expérimentés et la structuration durable d'une mission. Aujourd'hui, il tend d'ailleurs à disparaître, sans avoir permis de poser les bases durables de beaucoup de missions, qui se retrouvent en difficultés.

**L'argument martelé pour le maintien des missions d'économe de flux est l'autofinancement du poste par les économies de fonctionnement.** Bien qu'il soit fondé, et démontré par les résultats obtenus par les CEP, cet argument est souvent questionné par les adhérents, qui leur opposent les investissements déclenchés par les rénovations ou les changements d'équipement. En tous cas, il n'a pas été suffisant pour généraliser le CEP sur le territoire national. Par ailleurs,

tous les adhérents de la mission ne bénéficient pas à égalité de ces économies d'énergie, qui varient en fonction du patrimoine, du potentiel d'économies financières au départ (factures notamment) et des opportunités. Le portage financier fondé uniquement sur cet autofinancement peut donc s'avérer difficile à défendre auprès des décideur·euses.

C'est pourquoi il est nécessaire de recentrer la réflexion sur l'objectif de performance globale des bâtiments et des équipements, et de penser différemment le portage financier de la mission. Celle-ci génère des co-bénéfices souvent non pris en compte : meilleur suivi et entretien des équipements, gestion du patrimoine, confort de travail des services, formation et transmission de connaissances et savoirs avec les agent·es, appui au partage d'informations et de transversalité entre les services... ■

# ÉCONOME DE FLUX : UN MÉTIER EN TENSIONS ET PLEIN D'AVENIR

**Le métier d'économe de flux n'est pas nouveau car les premiers postes de suivi des fluides en entreprise ou en collectivité datent des années 1970.** Des emplois d'économes de flux portés par le secteur associatif ont été créés à la fin des années 1990 en s'appuyant sur le dispositif des emplois aidés. Progressivement, des nouveaux emplois qui intègrent l'économie de flux se sont développés, selon les types d'activités et souvent avec l'appui des acteurs publics comme l'Ademe : *energy manager* dans le tertiaire privé, ingénieur·e en efficacité énergétique ou conseiller·ère en énergie partagé·e dans le tertiaire public ou dans l'enseignement supérieur.

Dans d'autres cas, l'économie de flux devient une activité intégrée à un poste plus large, comme dans l'industrie avec des responsables Qualité Sécurité Environnement, dont la fiche de poste a intégré le suivi et la réduction des flux. Pour autant, ces emplois peinent à se développer et sont de l'ordre de quelques milliers en France, dans tous types de structures publiques et privées. La compréhension, la gestion et la réduction des flux conservent un fort potentiel de développement, qui s'inscrit aujourd'hui dans la montée en puissance de l'économie circulaire.

La notion d'économie circulaire a été introduite dans le droit français par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015, qui vise à *« dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires »*. La Commission européenne a confirmé cet objectif dans son *Paquet économie circulaire* présenté le 2 décembre 2015. Ce chapitre vise à faire un tour d'horizon du métier, de ses actualités et des perspectives de développement associées, afin de généraliser l'économie de flux et les *« smart energy managers »* qui la réalisent, dans une perspective de mise en oeuvre sur le terrain d'une démarche négaWatt alliant sobriété et efficacité.

## UN MÉTIER QUI EN RECOUPE PLUSIEURS

Selon les structures, branches et même parfois au sein d'un même dispositif comme le Conseil en énergie partagé (CEP), les missions que réalise un·e économe de flux sont variables. Pour autant **il importe de bien distinguer trois différents métiers : économe de flux, ambassadeur·rice de la maîtrise de la demande en énergie (MDE) et ingénieur·e en efficacité énergétique.**

• L'ambassadeur·rice est au contact des usager·ères de bâtiments ou véhicules et propose des animations pour accompagner les comportements à de nouveaux usages plus sobres. Éventuellement, les actions peuvent également cibler les professionnel·les en charge de l'exploitation ou de la maintenance (qui relèvent plutôt du rôle de l'économe de flux)
• L'économe de flux a en charge le suivi des factures et des flux (énergie, eau, voire matière ou air comprimé), dispose d'une vision à la fois compable et technique, repère les erreurs sur les points de livraisons, et propose des solutions aux dysfonctionnements et erreurs constatés
• L'ingénieur·e ou chargé·e de projets / mission en efficacité énergétique identifie grâce au travail de l'économe de flux le potentiel d'économies et propose des solutions à mettre en oeuvre ou travaux à réaliser, rédige les cahiers des charges et interagit avec les entreprises qui réalisent les opérations attendues. Il récupère les éventuelles aides, et travaille en étroite collaboration avec les services concernés (bâtiment, patrimoine...) pour amener l'efficacité énergétique dans les différents investissements envisagés.

Cette distinction implique une qualification, des compétences et/ou une ancienneté différente entre les trois métiers. Selon la structure porteuse, sa taille et le secteur d'activité, il y a des recoupements entre ces trois métiers. Par exemple, dans le cadre du conseil en énergie partagé, dispositif porté par l'Ademe à destination des collectivités de moins de 10 000 habitant·es, le/la conseiller·ère en arrive à faire les *« 3 en 1 »*. Cela s'explique par la relative jeunesse du dispositif qui n'a pas atteint la maturité dans tous les territoires. Il s'avère difficile d'avoir toutes les compétences et l'expérience pour réaliser les missions correctement, du point de de vue de la collectivité comme du point de vue du/de la conseiller·ère.

## DES ATTENTES VARIABLES ET DES TENSIONS SUR LE MÉTIER

L'économe de flux doit répondre à des attentes variées selon les structures, les territoires et les contextes d'exercice du métier, et celles-ci sont parfois contradictoires.

### • Réduire les flux et *« vendre »* les économies

Même si les économes de flux amènent à des économies financières importantes sur le budget de fonctionnement de la structure porteuse, l'existence de la mission au sein des entreprises ou des collectivités n'est pas évidente et doit être défendue, généralement par la personne qui exerce cette mission. La mission doit porter en elle-même une approche marketing, à l'origine pour développer la mission, mais également ensuite pour continuer à l'exercer. Faire des économies nécessite de l'énergie - cette fois-ci humaine -, et il est encore aujourd'hui dans certaines organisations plus simple de surconsommer (ou maintenir un flux à un niveau donné) que de réduire cette consommation (réduire ce flux) avec un apport d'ingénierie. Les *« coûts ou émissions évités »* ne sont pas encore un indicateur de pilotage ou d'aide à la décision.

Au-delà des erreurs ou dérèglements identifiés par l'économe de flux, le potentiel d'économies identifié amène généralement à déclencher des investissements ou des dépenses (travaux, services...) ou à faire évoluer des modes d'organisation. Cette tension est absorbée sans difficulté dans des organisations d'une certaine taille (grande collectivité ou entreprise) qui ont inscrit cette ambition dans leur projet stratégique ou leur mandat, mais plus difficilement dans des organisations d'une taille plus réduite ou sans autre stratégie que l'optimisation des flux *« au quotidien »*.

### • Faire et convaincre

Si la première action est généralement d'expliquer qu'il faut éteindre la lumière, l'économe de

flux doit d'abord acquérir une légitimité (*« balayer devant la porte du service bâtiment / technique / patrimoine »*) pour proposer des évolutions, *a fortiori* dès que ces dernières concernent le réglage des températures ou la durée d'éclairage. Dès lors le métier se retrouve en tension entre une démarche de suivi et d'amélioration des dispositifs techniques (approche technicienne), et l'animation d'une démarche d'économies de flux qui mobilise les usager·ères mais aussi différents services (approche holistique).

Mener les deux approches de front est difficile car d'une part ce ne sont pas les mêmes compétences qui sont requises et mobilisées, et d'autre part le temps manque sur un seul poste pour que ces deux démarches menées de manière simultanée amènent à des résultats. Une fois qu'un diagnostic des flux ou un bilan patrimonial est réalisé et que les corrections à apporter sont identifiées, il s'agit d'aller convaincre des directeur·trices de service, chef·fes d'entreprises ou élu·es de valider les propositions faites. Or les profils des économes de flux sont très majoritairement techniques et peuvent rencontrer des difficultés à *« vendre »* des économies ou à légitimer leur apport d'expertise sur des projets portés par d'autres services.

### • Participer à l'évolution de l'organisation

L'économie de flux se situe par essence au croisement de plusieurs services ou pôles (bâtiment, maintenance, comptabilité et finances, achats...), et cette activité requiert une méthodologie de travail transversale et systémique. Une part significative des actions menées (et du temps passé) par l'économe de flux restent invisibles, par exemple dans le CEP, car elles portent justement sur la mise en action collective au sein de l'organisation [1] : montée en compétence des services techniques sur la thématique énergie, mise en lien entre acteurs, formation aux outils de suivi, animation transversale par l'information et la sensibilisation... La mission en tant que telle participe à créer les conditions pour voir loin, mais cela peut heurter le fonctionnement existant de l'organisation. Comme le note la Caisse des Dépôts et Consignations, **l'économe de flux est un vecteur de la conduite du changement** [2].

**CE MÉTIER EST AU CROISEMENT DE PLUSIEURS SERVICES OU PÔLES ET REQUIERT UNE TRANSVERSALITÉ SYSTÉMATIQUE**

## AMENER À LA RECONNAISSANCE ET À LA GÉNÉRALISATION DES ÉCONOMES DE FLUX

### • Inscrire l'économe de flux dans les répertoires des métiers et développer des fiches de poste *« type »* pour tous les secteurs d'activité

Il existe pour la fonction publique territoriale une fiche-métier *« gestionnaire de flux »* accessible sur le site du CNFPT, des codes ROME s'en rapprochant (F1106 et F1103) et des référentiels de formations (généralement des licences professionnelles) déposés au registre national des certifications professionnelles (RNCP) et pouvant conduire à ce métier. Pour autant, les fiches de poste *« type »* d'économe de flux semblent peu présentes dans certains secteurs, ce qui permettrait une meilleure adéquation entre les missions réellement exercées, la qualification demandée et l'expérience requise et les perspectives associées. On peut dès lors retrouver dans certaines structures au budget contraint - comme des universités - des économes de flux titulaires d'un diplôme d'ingénieur, embauchés comme ingénieur·es d'études sur un contrat à durée déterminée mais avec un salaire plutôt faible au regard du profil, et sans perspectives d'évolution. Pourtant une titularisation et une pérennité du poste permet de donner plus de visibilité aux missions exercées et surtout d'aller au-delà d'une approche curative, vers une stratégie de maîtrise des flux et des dépenses sur le patrimoine, ancrée dans le fonctionnement même de l'organisation.

*[1] Voir pour illustration la présentation de Stratergie et le retour d'expériences de Rennes Métropole lors de la téléconférence sur les économes de flux du 7 mars 2019 (accessible en ligne)*

*[2] Pour en savoir plus, consulter ce lien : https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/medias/offres/2-2-fiche-presentation-dispositif-intracting-collectivite-06062018-vf.pdf*

### • Rendre les missions d'économies de flux obligatoires : vers une obligation de moyens

Partant des constats exposés par l'association négaWatt (*« on surconsomme parce que l'on ne sait pas »* et *« ce qui ne se mesure pas ne s'améliore pas »*), et en considérant que les missions d'économes de flux sont à généraliser dans toutes les organisations publiques et privées, l'obligation non pas de résultats mais de moyens peut être un levier vers ce déploiement massif. Cette obligation pourrait prendre différentes formes, par exemple la désignation d'un·e référent·e désignée (au sein de l'organisation ou éventuellement externe dans le cas d'un service mutualisé) en charge des missions d'économie de flux, ainsi que la production d'un bilan annuel simplifié sur plusieurs indicateurs (consommations, factures et quelques ratios adaptés comme par exemple kWh ou m /hab ou €/an pour les collectivités). S'il est évident que certaines structures (TPE ou collectivités de petite taille) n'ont pas les moyens de se doter d'une ingénierie en interne, cette obligation de production de bilan ou d'indicateurs de suivi peut être mutualisée ou faire l'objet d'un accompagnement par les chambres consulaires ou organisations professionnelles par exemple.

A titre d'exemple, la Caisse des Dépôts et Consignations développe un outil financier d'*intracting* au service de mesures d'amélioration énergétique (principalement sur les équipements et systèmes) – qui engendrent des économies d'énergie pour les bâtiments publics [3] . Le dispositif prévoit notamment le recrutement d'un *« économe de flux »* pour piloter la démarche d'ensemble et suivre les actions menées.
A minima les dispositifs soutenus ou appuyés par la puissance publique – subvention, accès à des financements, apport d'ingénierie... – sur l'efficacité énergétique des bâtiments, la mobilité ou l'économie circulaire doivent prévoir cette obligation de moyens, car elle représente un levier très puissant pour s'interroger et réduire les flux.

Ces propositions s'inscrivent également dans la lignée de celles du Conseil économique, social et environnemental dans son rapport *TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?* [4] qui portent sur la mise en place et le renforcement *« d'ambassadrices et d'ambassadeurs opérationnels »* pour stimuler les échanges et initier la démarche des TPE-PME vers la neutralité carbone (dont l'économie de flux est l'un des moyens), à partir des réseaux existants notamment :

• l'élaborations des recommandations, des exemples d'actions, des outils, le cas échéant des feuilles de route et des plans d'actions par les branches professionnelles pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone (préconisation n°1)
• faire appliquer la réglementation sur la comptabilité carbone (BEGES, RSE) par les entreprises de plus de 500 personnes (préconisation n°5).

### • Développer des réseaux ou pôles territoriaux

Pour le secteur privé ou industriel, le CESE propose dans le rapport pré-cité de s'inspirer de clubs territoriaux, comme les réseaux d'efficacité énergétique mis en place dès 1987 en Suisse puis en 2002 en Allemagne. Ces derniers consistent en un échange volontaire et ciblé d'expériences et d'idées entre différentes entreprises, souvent de secteurs industriels ou tertiaires variés, sur une durée de l'ordre de trois à quatre ans. Les participantes et participants du réseau se fixent des objectifs d'économie d'énergie et de réduction d'émissions de $CO_2$ sur cette période, par entreprise et au niveau de l'ensemble du réseau. Des réunions régulières sont organisées pour effectuer le suivi des objectifs, procéder à des visites de site, organiser des ateliers thématiques (sur les nouvelles technologies, les mesures organisationnelles, les systèmes de gestion de l'énergie...). Ces groupes bénéficient d'un soutien institutionnel fort : mise à disposition d'expertes et experts, baisse de taxations des émissions, en échange d'engagements fermes de réductions significatives.

Pour les économes de flux, l'Intérêt d'un collectif de travail prend ici tout son sens, à la fois pour développer un partage d'expérience et l'entraide, pouvoir améliorer ses pratiques professionnelles et développer une expertise collectivement, sur différentes cibles (industrie, collectivités…) et sur des thématiques variées (chauffage, mobilité, climatisation, bâtiment...). Des ALEC, qui inter-

[3] *Pour en savoir plus, consulter ce lien : https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/medias/offres/2-2-fiche-presentation-dispositif-intracting-collectivite-06062018-vf.pdf*
[4] *Conseil Economique, Social et Environnemental, rapport « TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ? », CESE 22, septembre 2018*

viennent sur le patrimoine de communes dans le cadre du CEP, mettent ainsi en avant dans leurs recrutements des capacités de travail en équipe et développent au sein de la structure le principe d'une expertise par conseiller·ère (éclairage public, eau, PV, rénovation/construction performante, techniques d'animation / sensibilisation...). Cela permet de limiter cette tension entre les approches technique et holistique, tout en améliorant la qualité du conseil et de l'expertise auprès des commanditaires.

Pour les structures bénéficiaires, la démarche de pôle territorial peut être un levier au problème régulièrement rencontré tant budgétaire que culturel associé à la création de poste ou la conduite du changement. Travailler dans une logique de pôle opérationnel et de réseau permet d'embaucher des profils avec une qualification élevée et une expérience certaine, qui peuvent assurer la montée en expertise de profils junior. Un exemple de ces parcours intéressants à valoriser et faire connaître : un·e conseiller·ère en énergie partagé embauché·e dans une association, puis par une collectivité, ayant réussi un concours de catégorie B (filière technique) avant d'évoluer vers la catégorie A avec dix ans d'expérience.

## QUEL SERAIT DEMAIN LE MÉTIER D'ÉCONOME DE FLUX ?

### • Evaluation quantitative du nombre de postes

Le volume d'emplois d'économes de flux potentiel est important mais très difficilement quantifiable dans sa globalité. En 2013, le magazine *Capital* citait l'économe de flux parmi les *« jobs qui vont monter »* avec 900 postes identifiés en 2013 et 40 000 envisagés pour 2025 [5]. Ce volume n'était pas attribué à un secteur particulier. La définition des activités (*« Ces ingénieurs régulieront la consommation d'électricité des entreprises, des foyers et des collectivités locales, afin de la rendre la plus économique possible »*) restait réductrice.

**En 2016, environ 300 ETP de conseiller·ères en énergie partagé·e interviennent au bénéfice des collectivités de moins de 10 000 habitant·es, quand le potentiel est évalué à environ 1100 ETP en France, soit une multiplication par quatre par rapport à l'existant.** Le rapport de la Mission Parisot en vue de l'élaboration du Plan de programmation de l'emploi et des compétences, paru en février 2019, indique : *« La Mission a clairement identifié quatre catégories de métiers, qui sans être totalement inédits, sont en train d'évoluer profondément et sont appelés à prendre une place très importante dans la transition énergétique : l'energy manager, le consultant green IT, l'économe de flux : cette fonction est très opérationnelle ; il s'agit sur une unité donnée (site industriel, grande distribution, immeuble de bureaux, administration, habitat collectif) d'améliorer les process, technologiques, techniques mais aussi d'achat - achat d'informatique responsable par exemple -, afin d'optimiser les consommations d'énergie ; il peut intervenir sur tous les flux – du chauffage aux déchets –. »* [6]

### • Des missions qui évoluent

Le démarrage d'une mission d'économe de flux amène à la mise en place d'un dispositif de suivi des flux partagé au sein de l'organisation (processus, outils...). Une fois ce dispositif opérationnel sur le périmètre concerné, les missions de suivi des consommations sont toujours présentes. Peuvent s'y ajouter des missions complémentaires qui recoupent celles d'un·e ingénieur·e ou chargé·e de projets / mission en efficacité énergétique, tel qu'évoqué plus haut :

• le suivi, le repérage et le traitement de dysfonctionnements sur d'autres flux (l'eau par exemple, lorsqu'il existe déjà un suivi des consommations d'énergie sur le patrimoine bâti et d'éclairage public d'une collectivité)

• le développement d'une démarche de remédiation au sein d'une organisation sur un nouveau patrimoine (par exemple une flotte de véhicules ou un autre patrimoine spécifique comme des établissements scolaires)

[5] *Capital, article « Les jobs qui vont monter … et ceux qui vont disparaître », 20/09/2013 (accessible en ligne)*

[6] *Rapport de la mission confiée à Mme Laurence Parisot en vue de en vue de l'élaboration du Plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC), février 2019*

• le suivi d'un processus de commissionnement sur des bâtiments neufs ou rénovés, de manière à maintenir une performance globale élevée (usages, énergétique, coûts évités)

• selon la taille de l'organisation concernée, l'animation et la facilitation afin de développer une politique de sobriété et d'efficacité énergétique sur le patrimoine concerné, en lien avec les autres services en partenariat avec d'autres acteurs locaux (clubs, organisations professionnelles, comité interprofessionnel)

• l'accompagnement au développement de projets de production d'énergie renouvelable sur l'ensemble du processus (étude d'opportunité, appui à la recherche de financements, rédaction de cahiers des charges et consultation des entreprises, gestion CEE) : chaufferie bois, réseau de chaleur, solaire PV...

• l'appui à la construction et à l'animation d'une stratégie patrimoniale et immobilière, intégrée à une démarche Destination TEPOS par exemple s'il s'agit d'un territoire.

Plutôt qu'une évolution générique du métier, il s'agit plutôt de possibilités d'évolution selon les secteurs d'activités et les besoins de l'organisation. Les missions structurantes et fondamentales ne changent pas et s'appuient à la fois sur des compétences techniques fortes et des capacités d'animation et d'accompagnement au changement.

**LE NUMÉRIQUE VA JOUER UN RÔLE IMPORTANT CAR CE MÉTIER EST CONFRONTÉ AUX ÉVOLUTIONS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.**

### • Une nouvelle approche du métier

Le numérique va jouer un rôle significatif sur ce métier car les compétences en énergétique et thermique vont être confrontées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les modalités de traitement de l'information et d'exploitation de données pour faciliter le suivi des équipements et le maintien des performances (en lien avec des systèmes de gestion technique centralisée) vont évoluer et amener les économes de flux à se saisir des données pour leur donner un sens et une valeur ajoutée opérationnelle. Le métier d'économe de flux est parfois attaché à une image plutôt négative, car associé à *« moins »* : réduction des consommations, de dépenses, voire moins de confort, jusqu'à devenir *« l'empêcheur·se de tourner en rond et de gaspiller »*. La prise en compte des usages et l'animation d'une démarche de conduite du changement pour l'organisation amènera probablement à une nouvelle image du métier, plus orientée sur l'animation et la facilitation, en vue d'une amélioration du confort des occupant·es ou des usages dans les bâtiments par exemple. Le nom du métier pourrait avantageusement changer, afin de mieux prendre en compte cette dimension d'animation et de facilitation.

Enfin, le développement des démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle dans sa dimension territoriale [7], ou encore l'approche par l'économie de la fonctionnalité [8], peut à la fois amener à :

• une évolution des missions sur le volet *« matière »*, où les dimensions de réemploi, réparation ou réutilisation s'ajoutent au suivi et au repérage de dysfonctionnements

• un renforcement de la place des économes de flux et l'octroi d'une place-clé dans la chaîne de valeur.

*[7] Citons par exemple les appels à projet appels à projets « Territoires zéro déchet zéro gaspillage » ou « Territoires économes en ressources » de l'Ademe.*

*[8] Cette approche consiste à remplacer la propriété d'un produit matériel par l'usage d'un service.*

## QUELS BESOINS DE FORMATION POUR Y RÉPONDRE ?

### • Renforcer les compétences techniques et développer une posture pour accompagner le changement

Les dispositifs de formation se structurent et évoluent pour répondre aux attentes et besoins constatés, qu'il s'agisse des formations initiales ou continues comme celles proposées par l'Ademe. Les compétences techniques fondamentales sont acquises en formation initiale avec une initiation aux autres disciplines rencontrées (comme l'informatique ou de l'électronique évoquées plus haut).

Les formations de licence professionnelle, master ou d'ingénieur·e apportent un bagage technique pratique et théorique suffisant, même si certain·es encadrant·es d'économes de flux regrettent une prise en compte trop théorique des notions de sobriété, d'efficacité ou d'optimisation énergétique en formation. Par contre, la gestion de projet, l'animation d'une démarche ou la conduite du changement restent difficiles à enseigner au-delà des bases et de manière théorique. Certaines formations proposent des modules spécifiques, comme sur la négociation au sein d'un groupe.

L'acquisition de ces savoirs-être est plutôt dévolue à la formation continue, une fois en poste. Sur le CEP, l'analyse des besoins menée tous les deux ans amène à une évolution du catalogue de formation fréquente. Ces transformations suscitent une grande satisfaction chez les stagiaires et encadrant·es sur les formations suivies :

• sur les compétences techniques sur les chaudières collectives, avec pour objectifs de 1) être en capacité d'intervenir sur la régulation des installations de chauffage et de climatisation exploitées en direct par les petites communes 2) pouvoir faire des préconisations pour les installations gérées par des exploitations internes
• sur les savoirs-être, avec un parcours de formation au changement de comportement, depuis la phase de conviction et d'argumentation, jusqu'à l'accompagnement des décideurs dans la durée. L'acquisition de capacités sur ce point est souvent évoquée, tant l'approche technique a tendance à gommer l'importance d'argumenter, de structurer un discours et de communiquer sur des résultats, dans une posture adaptée.

En complément, c'est aussi la mise en visibilité du rôle de développement de l'économe de flux qui est ici en question, et pas simplement le rôle de gestionnaire rigoureux. Divers besoins de formation complémentaires ont pu être évoqués pour ce qui concerne le tertiaire public ou privé :

• comprendre et agir en faveur de la maîtrise de la demande d'électricité
• construire, développer et mettre en oeuvre un plan d'actions de sobriété
• passer à l'acte et accompagner la mise en oeuvre d'actions de rénovation sur les bâtiments
• comprendre et aider à la décision pour le renouvellement d'un contrat d'exploitation

Une offre de formation existe, notamment celle portée ou soutenue par l'Ademe, en complément de l'offre privée.

### • Renforcer les coopérations entre acteurs pour développer une offre complète

En écho à la nécessité de structure des pôles territoriaux, il s'agirait d'identifier au préalable quel acteur dispose de quelles compétences, de manière à pouvoir s'appuyer sur celles-ci pour développer une offre de service complète et intégrée, sous forme de guichet unique. Les besoins ou attentes de formation ne doivent pas être uniquement pensés à l'échelle de la structure concernée, mais également à l'échelle du territoire pertinent, à partir des compétences et outils identifiés comme manquants. Les coopérations entre agence locale de l'énergie et du climat (expertise énergie et animation), chambre consulaire (expertise économie circulaire et guichet pour les entreprises) et agence d'urbanisme (expertise en planification) sont à développer, notamment en matière de formation et d'apprentissage. ■

# MISSION D'ÉCONOME DE FLUX : COMMENT CONVAINCRE DE LA CRÉER OU DE LA MAINTENIR ?

### COMMUNIQUER SUR LE MANQUE À GAGNER

Par exemple : *« Aujourd'hui, les dépenses d'énergie représentent XX % du budget. Ces dépenses peuvent être réduites et transformées en moyens financiers supplémentaires chaque année. »*

### INSISTER SUR LES GAINS POSSIBLES SANS INVESTISSEMENT DE DÉPART

### SIMULER ET MONTRER LE COÛT DE L'INACTION

Par exemple : *« En projetant une hausse des prix de l'énergie similaire à celle des dix dernières années, ne rien faire entraînerait une dépense supplémentaire de XX€ en moyenne par an sur les dix prochaines années. » « Cette courbe représente l'évolution de nos consommations d'énergie, et cette courbe correspond à l'évolution tendancielle de nos consommations si nous n'avions mis en place aucune action. Le différentiel est de XXX trois ans après le lancement de la mission. »*

### PRÉSENTER DES RETOURS D'EXPÉRIENCE RÉUSSIS ET LES RÉSULTATS OBTENUS

### RACONTER LE MÉTIER D'ÉCONOME DE FLUX EN RAPPELANT SON RÔLE DE SENSIBILISATION ET DE DÉCLENCHEUR DE PROJETS

### DANS UNE COLLECTIVITÉ :

- S'assurer qu'un-e élu-e est prêt-e à soutenir la démarche
- Négocier en premier lieu avec la direction générale des services et le maire ou le président de la collectivité
- Inscrire la mission dans la stratégie de la collectivité (projet de territoire, plan climat…)
- Sensibiliser les cibles et les partenaires en s'entourant d'acteurs relais
- Imaginer des montages qui bénéficient aux partenaires
- Dans le cadre d'une mission portée à l'échelle intercommunale, conditionner des subventions aux collectivités à l'échelle inférieure à l'analyse de leurs consommations énergétiques et au recours à un économe de flux

## A DESTINATION DES ÉLU-ES

• C'est un moyen de dégager des moyens supplémentaires sans augmenter les impôts.
• Avec une analyse comptable adaptée, il est possible de communiquer sur les gains financiers dans le budget.
• L'inaction a un coût, économiser l'énergie fait partie de la responsabilité des élus.
• L'économe de flux représente un apport de compétences pour la collectivité, il/elle peut aussi transférer des compétences et des outils.
• Une mission d'économe de flux peut être un moyen de mobiliser et de fédérer en interne, en décloisonnant les services.
• Un économe de flux peut contribuer à donner du sens au travail d'autres agents, en les incluant dans la gestion du patrimoine par exemple.
• Une meilleure gestion de l'énergie dans le patrimoine, c'est aussi un meilleur confort de travail pour tous.
• C'est un moyen pour la collectivité d'être exemplaire, et de valoriser ensuite la politique menée.
• L'économe de flux contribue à augmenter la valeur du patrimoine public, en rénovant l'éclairage par exemple.
• En déclenchant des investissements dans, sur, pour le territoire, la mission peut contribuer au développement local.
• Les objectifs de la mission sont en phase avec les objectifs que s'est donné la collectivité dans son plan climat.
• Les économies générées peuvent permettre d'investir dans d'autres services publics.
• Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision du plan climat, c'est une action simple à perspectives d'évolutions à des agents ou salariés.

## A DESTINATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

*A anticiper : la question de la confidentialité des données*

• La maîtrise de son énergie contribue à l'éco-attractivité de l'entreprise.
• Il est possible de valoriser les résultats, surtout en les combinant à des éco-défis internes.
• C'est l'occasion d'améliorer les procédés et de faire évoluer certains postes.
• C'est un projet à proposer en mutualisation aux réseaux d'entreprises ou aux associations de commerçants.

## A DESTINATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATAIRES

• Une mission d'économes de flux déclenche des projets supplémentaires.
• Elle pousse à augmenter la qualité de l'offre commerciale.
• Elle favorise la montée en compétence.

## A DESTINATION DES CHAMBRES CONSULAIRES, CLUSTERS ET AUTRES STRUCTURES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

• Une mission d'économes de flux commune serait une opportunité de mutualisation, tout en limitant le nombre d'interlocuteurs auprès des entreprises.
• C'est un moyen d'échanger des contacts d'acteurs locaux.
• Elle constitue un nouveau service en phase avec les besoins de leurs cibles.
• Elle contribue au développement économique, à la création ou au maintien d'activités, notamment des éco-activités.
• Elle produit des diagnostics par secteur d'activité, qui seront utiles à l'analyse économique.
• Elle peut s'accompagner d'actions d'achat groupé.

## POUR JUSTIFIER LE PORTAGE DE LA MISSION PAR UN ACTEUR EXISTANT TRAVAILLANT DÉJÀ SUR L'ÉNERGIE

• Il possède l'expertise technique.
• Son ancienneté lui confère une bonne connaissance du territoire.
• Il est en mesure de transférer des compétences à d'autres acteurs.
• Il peut assurer un conseil dans la durée. mettre en place avec de bonnes chances de succès.

## A DESTINATION DES SERVICES

• L'économe de flux met les services à contribution dans un objectif commun porteur de sens, et permet de diversifier certaines missions.
• Sa mission pousse les services à travailler de manière plus transversale.
• Ses objectifs peuvent être un moyen de mobiliser et de fédérer en interne.
• Cette mission peut s'insérer dans un projet de service.

# ILLUSTRATIONS LOCALES

**EXEMPLE 1**

Dans ce territoire, une Communauté de communes rurale porte un service de CEP gratuit pour les communes. Le technicien est au service des communes, en fonction de leurs demandes. La gratuité permet au technicien de sensibiliser les maires plus facilement, mais diminue l'implication des communes dans le service. Beaucoup de temps est consacré à mobiliser les communes et à les inciter à recourir au service en cas de projet.

La mission est vraiment tournée vers l'accompagnement à la demande et les tâches ne sont pas standardisées. Le technicien a le sentiment de s'éparpiller et de ne pas réussir à donner envie aux communes d'aller plus loin dans la gestion de leur patrimoine. Beaucoup de communes semblent rester à part.

Lorsque le financement de l'Ademe s'est arrêté, le poste de CEP a évolué vers un poste de chargé de mission énergie-climat à temps partiel afin de capter d'autres financements. Le sujet des économies d'énergie semble toujours peu approprié par les élus, la mission semble fragile après cinq ans de mise en oeuvre. Et ce, en dépit d'un bilan financier positif, grâce aux subventions que le CEP a permis aux collectivités d'obtenir pour leurs projets.

**EXEMPLE 2**

Ce CEP est porté depuis six ans par une association. Le service est un dispositif au forfait puis à la carte. Le forfait concerne le suivi des factures d'eau et d'énergie, la saisie et l'analyse des données, le bilan annuel présenté à la collectivité, l'état des lieux simplifié du bâti et les pistes de travaux. Ensuite, la collectivité peut solliciter une étude complémentaire (thermographie, étude détaillée d'un bâtiment, pré-dimensionnement solaire…).

L'association constate un fort turn-over : six personnes sur le CEP en six ans. Celui-ci est donc réparti sur deux postes, avec un fonctionnement transversal et un échange d'information pour éviter que les communes perdent leur interlocuteur en cas de départ. Le cofinancement de l'Ademe s'est révélé indispensable, car les coûts du service sont supérieurs à la cotisation demandée aux collectivités au départ (1,5€/hab). L'Ademe se désengage et n'accompagne pas la structure dans la restructuration commerciale du service et la recherche de financement.

Le Parc naturel régional subventionne le dispositif pour les communes de son territoires, mais les autres intercommunalités n'ont pour l'instant pas soutenu le programme. Par ailleurs, les entreprises du territoire constituent un potentiel d'économies d'énergie important, c'est pourquoi l'association réfléchit à une proposition adaptée à leurs besoins propres. Après six ans d'activité (soit la durée d'un mandat de maire) et malgré un soutien public important, les modalités d'intervention de l'association restent à consolider. L'ampleur des actions à mener de front (suivi de factures, développement d'une mission *« énergie »*, sensibilisation des services…) génère de la dispersion, et rend difficile l'intégration d'une politique d'économies d'énergie à une stratégie globale sur le parc de bâtiments.

## EXEMPLE 3

Déployé depuis 2011, ce CEP est porté par une Agence locale de l'énergie, qui passe des conventions de trois ou quuatre ans avec les collectivités adhérentes. 80 % des communes du territoire sont adhérentes et 100 % d'entre elles ré-adhèrent. Un copil annuel permet de présenter les bilans et de recueillir les attentes et les propositions d'évolution. L'assemblée générale de l'association est aussi un temps de valorisation des résultats. La mission compte quatre ETP, dont un coordinateur.

L'ALEC tente de développer les échanges entre le CEP et les services techniques des communes mais ne remplace pas les prestataires. La transmission des compétences et de l'expertise est facilitée par la présence de deux techniciens en poste depuis la création de l'agence, et l'existence d'un réseau régional bien structuré. Le financement est aujourd'hui partagé entre les communes, les EPCI et le syndicat d'énergie. Ce dernier constitue un soutien précieux à la mission CEP, grâce à sa couverture départementale et ses compétences complémentaires (sur l'éclairage public par exemple).

Cette répartition des financements permet de limiter la contribution des communes à 0,5€ /hab. Les économies financières générées sont de l'ordre de 3€ /hab/an. Un stagiaire est missionné tous les deux ans pour les évaluer, en prenant en compte plusieurs facteurs comme les travaux réalisés et le coût de l'énergie.

## EXEMPLE 4

Cette autre ALEC porte un CEP depuis 2008 pour les communes d'un territoire de près de 180 000 habitants. Les missions de base comprennent un suivi des consommations en énergie avec un complément sur l'eau et l'éclairage public, et la réalisation de pré-diagnostics. L'ALEC élabore un plan d'actions avec la commune pour avancer petit à petit et l'accompagne dans ses projets par la suite (rénovation, construction neuve, énergies renouvelables). Régulièrement, la structure est sollicitée par d'autres structures comme des établissements publics ou universitaires mais n'est pas en capacité d'y répondre.

La particularité de ce territoire est qu'il y a à présent un·e référent·e technique dans quasiment toutes les communes du dispositif, qui est l'interlocuteur de la mission CEP. Une liste de discussion réunit environ une centaine de personnes à l'échelle du territoire. Chaque année, trois ou quatre ateliers de travail sont organisés. En complément de cette animation de réseau, encouragée par la métropole, l'ALEC tente d'ancrer plus fortement la mission dans le territoire en établissant des permanences. Les personnes développent des expertises différentes au service de l'équipe : éclairage public, photovoltaïque, rénovation et construction de bâtiments performants, animation…

Un travail spécifique est mené depuis 2016 en partenariat avec l'Agence de l'eau, la métropole et l'Ademe pour une meilleure gestion des consommations d'eau sur le territoire. Ce programme se décline en actions auprès de plusieurs cibles (communes, copropriétés, grand public…) combinant analyse et optimisation des flux et animation locale (concours, ateliers).

**Mundo M - 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil**
**Tél : 01 55 86 80 00**
**Mail : info@cler.org**